

ENSEMBLE POUR ÉVITER UN DÉSASTRE ANNONCÉ

FORMATION DES ENSEIGNANTS ET DES CPE : DROIT DANS LE MUR

ou une éphéméride du mois de mai 2020

Le 14 mai, lors d'une réunion multilatérale de l'Agenda social avec la DGRH, à l'occasion de l'examen de la *énième* version du projet d'arrêté Master MEEF, toutes les organisations syndicales demandent le report de la « réforme » de la formation des enseignants et des CPE.

Le 20 mai, au CTMEN, toutes les organisations syndicales votent contre ce même projet d'arrêté Master MEEF.



MAI-JUIN 2020 | Réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Michèle Artaud, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Mary David, Michela Gribinski, Marie-France Le Marec, Konstanze Lueken, Stéphanie Péraud-Puigségur, Pierre Sémidor.

Après presque deux ans de « négociations », chacun continue de s'interroger : quels concours (contenus, épreuves zéro...) en 2022 ? Quelle organisation de l'alternance dans et hors Éducation nationale ? Qui choisit ? Quelle organisation de l'alternance dans les écoles et les établissements scolaires ? Quels contrats ? Quelles rémunérations pour douze semaines ? Quels berceaux de stage tiers-temps ? Occupés par trois stagiaires à la queue leu leu ? Le même berceau pour la totalité des douze semaines ? Deux berceaux différents pour chacune des périodes de six semaines dans le même établissement ou dans deux établissements différents ? Avec des étudiants en responsabilité d'une classe ou de plusieurs dès le M1, et donc sur le semestre 2 et le semestre 3, ou sur le semestre 3 et le semestre 4 ? Selon quelles organisations pédagogiques des stages et quels cahiers des charges ? Encadrés par qui et sur quels temps de formation ?

Toutes ces « zones d'ombre » entachent la crédibilité même d'une formation qui devrait pouvoir être au minimum exposée dans sa totalité si on veut que ceux qui doivent la mettre en œuvre puissent s'en faire une représentation et ceux à qui elle est destinée s'y... inscrivent.

D'autant que la situation qu'elle ouvre va inéluctablement provoquer un alourdissement de la charge de travail pour les étudiants par rapport à l'existant : aux incontournables que sont un master à valider, un mémoire à rédiger, une responsabilité pleine et entière de classe(s) à assurer, s'ajoute *in fine* un concours à réussir, dans un contexte financier

toujours parfaitement opaque à ce jour – alors que l'année de fonctionnaire stagiaire permettait au moins aux lauréats d'anticiper une seconde année rémunérée à plein temps.

Et toujours aucune réponse un tant soit peu systémique à ce jour des « interlocuteurs » (DGRH, DGESCO, DGESIP) : ils renvoient, au mieux, comme dès le début des « concertations », à des textes toujours « à venir » ou aux négociations locales... Comme si un projet se constituait par addition de parties traitées chacune dans un couloir – dans la mise en application de l'adage (trop) tristement célèbre : « Il n'est pas de problème dont une absence de solution ne finisse par venir à bout » ?

Fin mai, les « offres de formations à la rentrée 2020 », attendues par la DGESIP, y sont sans doute remontées (avant le dépôt des maquettes prévu en novembre).

Comment ces « offres » ont-elles été travaillées dans la période de crise sanitaire que nous vivons ? Dans quels INSPÉ ont-elles été ne serait-ce que communiquées à l'ensemble des formateurs ?

Entre « blancs » assourdissants et obscure clarté sur les réalités des INSPÉ, les « nouvelles » tombent du ciel : une première lettre de mission à l'Inspecteur général Sherringham, datée du 7 avril, surgit dans la presse spécialisée et annonce comme une évidence, alors qu'il n'en avait jamais été question jusque-là, l'arrivée de Classes préparatoires au professorat des écoles (CPPE), à mettre en œuvre dès la rentrée 2020 dans quelques académies pilotes, avant l'ouverture en 2021 d'au moins une de ces classes dans chacune des trente académies.

Le 22 mai : deuxième lettre de mission au même Inspecteur général : *exeunt* les CPPE, disparues comme elles étaient apparues.

Est cependant maintenue dans cette deuxième version, une mention explicite, qui ne laisse pas d'interroger : « en vue de la rentrée de septembre 2020 [...] vous veillerez à ce qu'un tiers du temps de formation en INSPÉ soit assuré par des professeurs ayant par ailleurs une classe en responsabilité *et au niveau auquel se destinent les étudiants.* » Ce qui va bien au-delà de l'arrêté, présenté deux jours auparavant au CTMEN, qui spécifie, quant à lui, dans son article 5, que dans les INSPÉ les équipes sont « constituées, pour au moins un tiers du potentiel d'heures d'enseignement, de professeurs des premier et second degrés ou de personnels d'éducation exerçant en établissement public local d'enseignement ou en école, en privilégiant les détenteurs de fonctions de professeur des écoles

maître formateur ou de professeur formateur académique.»

Tout a été dit déjà sur la marotte idéologique d'une formation dont le salut reposerait «sur le terrain, par le terrain». *Quid* de la réflexion sur la pertinence de cette injonction et de son articulation à l'existant? *Quid* de la faisabilité de la mise en œuvre d'une telle décision ni concertée ni planifiée à la rentrée 2020? *Quid* enfin, ici, du principe même de non-contradiction?

Attend-on vraiment des acteurs de la formation, comme des étudiants – que tant d'inconnues n'auraient pas déjà définitivement découragés dans le contexte d'érosion de l'attractivité des métiers que nous connaissons –, qu'ils se convertissent, dans les trois mois qui nous séparent de la rentrée de septembre (dont cinq semaines ouvrables), à un nouveau mode de formation aussi inadapté aux enjeux ?



POSITIONNEMENT

Le 28 mai des collègues investies dans la FDE ont débattu en visioconférence des conditions qui se profilent pour la rentrée. Le texte qui suit prend appui sur les échanges pour formaliser une position à défendre dans nos instances.

Sept points clés pour prendre position donc afin que la période d'incertitudes que nous traversons n'occulte pas la nécessité de penser la formation universitaire et professionnelle des enseignant-es et CPE

Le bilan de la «continuité pédagogique» – décrétée, et tout aussitôt affirmée comme naturellement réalisée par le MEN ainsi que par le MESRI – reste à faire, mais il est d'ores et déjà possible d'en pointer les lacunes graves pour ce qui est d'assurer dans la réalité

un accès égal à la formation et d'en souligner le caractère disparate et les difficultés de mise en œuvre, de tous ordres. La crise sanitaire aura-t-elle une suite? S'il est prudent de se préparer à diverses éventualités, où des opportunités technologiques pourraient à nouveau se révéler utiles, on ne saurait pour autant nier ce qui constitue la nature même de la formation, qui est d'être co-construite en présence.

Dès lors, aucune décision «sur-dimensionnée» ou irréversible ne doit être prise dans l'urgence de la préparation de la rentrée. Il nous faut, plus que jamais, réaffirmer quelques principes forts et dégager collectivement des orientations dans l'organisation du travail qui demeurent respectueuses des valeurs universitaires: égalité d'accès, libertés académiques et liberté pédagogique, formation à l'esprit critique par l'organisation des échanges entre pairs et la mutualisation d'expérimentations réfléchies.

À cet égard, sept points semblent essentiels:

1/ L'organisation des enseignements relève de la liberté pédagogique des enseignants qui n'a d'autre limite que le respect des maquettes (intitulés des UE et volumes assignés). La norme d'un enseignement universitaire est le «présentiel»; le «partiellement hybride» résulte d'un choix des équipes pédagogiques, étayé sur des considérations spécifiques liées à telle ou telle situation particulière (nature ou localisation du public...).

◆ Nous refusons que la liberté pédagogique assurée à chacun soit réduite de quelque façon que ce soit ;

◆ Nous maintenons le primat de l'enseignement en présentiel, avec les interactions verbales et non verbales entre les acteur-ices, sans lesquelles des apprentissages ne sauraient se construire pour tous.

2/ L'organisation des formations doit pouvoir basculer de son mode «normal» c'est à dire en présentiel (ou partiellement hybride selon le choix pédagogique qui appartient aux enseignants de l'UE) en un mode qui relèverait alors de la «situation exceptionnelle» : dans ce cas, la formation, forcément partiellement dégradée, doit au moins pouvoir assurer à tout-e étudiant-e la possibilité de **maintenir un lien effectif de travail universitaire**. L'agilité si souvent mise en avant par les équipes dirigeantes pour justifier leur politique doit bien pouvoir trouver dans ce domaine matière à s'appliquer...

◆ Nous voulons que le choix de passer du travail en mode «normal» au travail en mode «dégradé» soit subordonné à l'identification d'un risque exceptionnel.

3/ L'organisation et les moyens disponibles pour travailler à distance doivent garantir l'égalité de **traitement** en permettant à tou-t-es (étudiant-es comme enseignant-es) d'y avoir un accès *effectif*, lequel doit être pris en charge par les établissements. Dès que le travail à distance n'est plus requis, le basculement en mode «présentiel», qui est la priorité, doit être mis en œuvre dans les délais les plus brefs.

◆ *Nous demandons qu'une réflexion s'engage sur la souplesse nécessaire quant à la réversibilité des modes d'enseignement et sur les conditions de l'effectivité de l'offre de formation au cas où elle devrait être organisée en mode «dégradé».*

4/ Une formation préalable minimale aux outils disponibles – que les enseignant-es doivent pouvoir choisir – pour parer à une nouvelle période exceptionnelle doit être proposée (aux enseignant-es comme aux étudiant-es).

◆ *Nous souhaitons des retours circonstanciés sur l'expérience récente afin qu'ils aident à une analyse approfondie de ce qui pourrait, le cas échéant, en être réinvesti de façon pertinente.*

5/ Chaque enseignant-e doit être doté-e d'**outils de travail professionnels** permettant de basculer d'un mode «normal» de travail à un mode «dégradé» susceptible cependant de maintenir la permanence des liens universitaires.

◆ *Nous demandons un plan d'investissement en matériels pour équiper les enseignant-es, les étudiant-es.*

6/ Des **services «support»** doivent être créés ou renforcés en vue d'assurer l'installation et le fonctionnement du matériel sur lesquels les enseignants pourraient s'appuyer pour la mise en œuvre technique d'éventuelles séances à distance depuis leur lieu de travail, avec accès à des bureaux ou studios adaptés, afin d'anticiper sur les nécessités des périodes exceptionnelles.

◆ *Nous demandons un plan structurel, avec si nécessaire le recours à des personnels d'appui logistique supplémentaires en période de crise.*

7/ Les instances comportant des élus du personnel et des usagers **doivent être réunies** (en présentiel ou à distance) pour *toutes* les décisions qui impactent la vie professionnelle des personnels et les conditions d'enseignement et d'étude.

◆ *Nous souhaitons une réflexion sur les obligations de services, lorsqu'ils sont amenés à être mis en œuvre dans des conditions dégradées, pour que celles-ci soient respectueuses des statuts des personnels, de la vie privée et de la santé de chacun-e.*



QUELLE FDE À LA RENTRÉE 2020 ?

À nous de peser ensemble

Les mesures prises au nom de la crise sanitaire ne vont pas manquer de s'ajouter aux plans déjà connus de Blanquer.

| Que sait-on de la « réforme » de la FDE ?

- des contenus recentrés sur les « fondamentaux » ;
- une *place renforcée* pour les stages en école ou établissement ;
- des classes en responsabilité pour les étudiants en M2, voire dès le M1 ;
- des effectifs à réduire en lien avec les postes aux concours et les stages disponibles ;
- un tiers des heures maquette réalisé par des enseignants de terrain ;
- une mainmise des recteur-ices sur l'organisation de la formation et des INSPÉ.

| Ce qui veut dire :

- moins d'enseignements universitaires (disciplinaires, didactiques, de recherche) ;
- disparition programmée des enseignants PREC, PRCE et PRAG à temps plein ;
- liberté académique et pédagogique contraintes par les injonctions ministérielles et rectorales ;
- priorité donnée à la « formation au métier sur et par le terrain » ;
- mise en responsabilité complète et sous plafond d'emploi d'étudiant-es avant l'achèvement de la formation et avant leur réussite au(x) concours.

| La crise sanitaire ajoute à ces évolutions

La mise en œuvre d'une formation à distance déclenchée en urgence lors de la crise sanitaire, en lieu et place du présentiel, est saisie comme prétexte pour encourager le maintien de ces formes d'enseignement bricolées, quand ce n'est pas leur développement. Ce type de formations apparaît plus économique pour l'institution dans le cadre du fonctionnement dégradé que nous connaissons depuis longtemps (locaux et énergie, frais de déplacement et consommables, amortissement de ressources numériques réexploitables, etc.). On sait pourtant le prix élevé de véritables formations à distance pensées dans le cadre de dispositifs hybrides, exigeant moyens logistiques spécifiques et rémunération des heures de travail pour qu'elles soient efficaces dans le cadre d'une pédagogie choisie par des responsables d'enseignement pour un groupe d'étudiant-es donné.

| Une continuité politique désastreuse en matière de FDE

La politique de Blanquer, avalisée par Vidal qui abandonne toute ambition universitaire pour les INSPE et la formation des enseignants et CPE, n'est que la poursuite, accélérée, des tentatives précédentes de mise au pas des ÉSPÉ. Depuis 2013, le fossé se creuse entre le caractère universitaire réduit à une initiation à la recherche avec gel ou récupération de postes nombreux lors de l'intégration des IUFM à l'université et le rôle dévolu au terrain comme moyen essentiel de formation. Depuis, fort logiquement, la priorité a été donnée au recrutement d'enseignant-es en temps partagé choisis, sous le contrôle de l'employeur via sa hiérarchie en niant l'expertise des formateur-ices à temps plein acquise avec l'expérience, le lien à la recherche et la construction d'une éthique professionnelle de formateur-ice universitaire à qui la liberté académique est garantie.

L'achèvement du processus de mise sous tutelle se prolonge désormais par la mise en place de l'alternance pour les étudiant-es des masters MEEF, voire des licences, lesquels auront des responsabilités d'enseignement sans aucune des garanties statutaires qui étaient jusqu'à présent associées.

| Comment promouvoir une formation universitaire et professionnelle au sein des master MEEF ?

Comment ne pas s'alarmer des mesures annoncées, qui sont mises en œuvre de manière rampante ou autoritaire selon les styles de pilotage... ?

Nous appelons tous et toutes les collègues à soutenir leurs élu-es dans les différentes instances pour obtenir :

- le maintien des heures maquette et la maîtrise de leur conception par les équipes de master ;
- l'enseignement en présentiel comme norme, les formations hybrides comme choix possibles par l'enseignant-e, le distanciel intégral réservé aux situations exceptionnelles ;
- la garantie des postes actuels et le maintien d'une pluri-catégorialité dans les recrutements ;
- le respect des libertés académiques et universitaires ;
- la mise à disposition des outils professionnels de travail et d'études nécessaires, quelles que soient les situations d'enseignement, et une offre de formation à ces outils ;
- des conditions de travail et d'études respectueuses des personnes, de leurs statuts, de leur expertise, de leur santé.

LA RENTRÉE 2020

DÉPEND AUSSI DE NOUS !

Arrêté master MEEF soumis au CTMEN :

<https://www.snesup.fr/article/arrete-master-meef-soumis-au-ctmen-du-20-mai-2020>

Lettre de mission de M. Sherringham sur les INSPÉ :

<https://www.snesup.fr/article/lettre-de-mission-m-sherringham-sur-les-inspe>

Communiqué de presse du SNESUP-FSU :

<https://www.snesup.fr/article/formation-des-enseignantes-et-des-cpe-droit-dans-le-mur-communique-du-5-juin-2020>

Ces textes sont à votre disposition, n'hésitez pas à vous en saisir et à les adapter localement pour les diffuser le plus largement possible. Pour échanger sur la situation et mutualiser les informations nationales / locales :

vous pouvez écrire à fde@snesup.fr ou sur la liste collectif-fde@list.snesup.fr